



En vertu de l'article L.2131-1 du CGCT, le Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et/ou notifié le

et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Maire,
Par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07/03/2016

A l'Hôtel de Ville de Poitiers

Secrétaires de séance : Mmes BALLON et LABAYE

Nbr de membres en exercice : 53

Quorum : 27

Date de la convocation : 09/02/2016

Affichée le : 09/03/2016

Président de séance : Alain CLAEYS, Maire

Présents :

Mme VALLOIS-ROUET, M. CHALARD, Mme RIMBAULT-RAITIERE, M. CORNU, Mme GAUBERT, M. TRICOT, Mme ROUSSEAU, M. COMPTÉ, Mme SARRAZIN-BAUDOUX, M. BERTHIER, Mme FAGET-LAPRIE, M. BLANCHARD, Mme PERSICO, M. PETIT, Mme PINTUREAU, Adjoints

M. AIME, Mme BALLON, MM. BELGSIR, BLUSSEAU, Mmes BORDES, BREUILLÉ, BURGERES, FAURY-CHARTIER, GERARD, GUERINEAU, M. HALLOUMI, Mme HENRI, MM. HOFNUNG, JEAN, LUCAUD, Mme MORCEAU, M. RICCO, Mme RIMBAULT-HERIGAULT, M. STUPAR, Mme TOMASINI, Mmes DAIGRE, DELHUMEAU-DIDELOT, FRANCHET-JUBERT, MM. POTHIER-LEROUX, ROBLOT, Mme FRAYSSE, MM. ARFEUILLERE, GRASSET, Mme LABAYE, MM. MASSOL, PALISSE, BOUCHAREB, VERDIN, Mme HOUSSEIN, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

M. CORONAS, Mmes APERCE, PROST, Conseillers Municipaux

A l'ouverture de la Séance, M. le Président a déposé sur le Bureau de l'Assemblée les pouvoirs écrits de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Municipaux empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du Mandant	Nom du Mandataire
M. COMPTÉ à compter de la délibération n° 9	M. BLANCHARD
Mme PERSICO à compter de la délibération n°7	Mme GUERINEAU
M. CORONAS	M. LUCAUD
Mme APERCE	Mme FRANCHET-JUBERT
Mme PROST	Mme DAIGRE

Observations : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2015
Présentation du rendu compte : liste des Arrêtés de délégation de pouvoir au Maire - Liste des Marchés et leur avenants

N°: 13

Date réception Préfecture :
10/03/2016

Conseil du 07/03/2016	Identifiant : 2016-0030	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 VILLE DE POITIERS Poitiers DIRECTION GENERALE ADJOINTE QUALITE URBAINE DIRECTION ESPACE PUBLIC	Titre : 1512 - Entretien et embellissement 2016 - Travaux rue Salvador Allende, participation financière du Crédit Agricole - Convention Ville de Poitiers/Crédit Agricole - P.J. : convention Etudiée par : Le Bureau municipal du 08/02/2016 La commission Attractivité et aménagement de l'espace et du patrimoine de la ville du 10/02/2016 La commission des Finances du 29/02/2016	
	Rapportée par : ELIANE ROUSSEAU	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 8. Domaines de compétences par thèmes

Nomenclature Préfecture N° 2 : 3. Voirie

Dans le cadre des engagements pris par la collectivité au titre du Plan d'Aménagement de la Voirie et de l'Espace Public (PAVE), la Ville de Poitiers souhaite améliorer et traiter le cheminement piéton rue Salvador Allende à Poitiers.

L'objectif visé étant d'assurer une chaîne d'accessibilité prenant en compte les cheminements piétons sur l'espace public, les transports en commun et les établissements recevant du public.

L'établissement Crédit Agricole a engagé des travaux sur sa parcelle entraînant des transformations de ses accès. La Ville de Poitiers a proposé au Crédit Agricole d'assurer une continuité d'aménagement (nouvel accès piétons, suppression d'accès véhicules) entre l'espace privé et l'espace public.

Le trottoir du côté pair, dans la partie comprise entre le gymnase de Touffenet et la Fédération Française du Bâtiment, rue Salvador Allende, bénéficiera d'un aménagement qualitatif :

- élargissement du trottoir (de 1,40 m à 2 m) avec mise en place d'un revêtement en enrobé,
- au droit du Crédit Agricole, réalisation d'un béton désactivé sur trottoir,
- maintien des places de stationnement avec un revêtement neuf.

Les travaux seront réalisés au cours du premier semestre 2016.

La Ville de Poitiers est maître d'ouvrage de l'opération. Le Bureau d'Etudes du service Espace public assure la maîtrise d'œuvre.

Le coût prévisionnel des travaux d'aménagement est de l'ordre de 135 890 € HT.

Le Crédit Agricole participera financièrement à la réalisation des travaux pour un montant de 28 000 €, comme indiqué dans la convention jointe en annexe.

Après examen, il vous est demandé :

- de donner votre accord à ce sujet
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, ci-jointe et tout document à intervenir

- d'encaisser la recette sur la fonction 822/1328/1512/7800.

AFFICHEE LE : 09/03/2016

Adoptée

Vote pour :

Nombre :

Vote contre : Mmes FRAYSSE, LABAYE,
MM. ARFEUILLERE, GRASSET

Nombre : 4

Abstention :

Nombre :

Ne prend pas part au vote :

Nombre :

Mouvement des Elus :

Autres mentions de vote :

Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint(e) Délégué(e) :



CONVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU CHEMINEMENT PIETON

RUE SALVADOR ALLENDE A POITIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu la Loi Accessibilité du 11 février 2005 (article 45)

Vu le règlement général de voirie de la Ville de Poitiers du 10 décembre 2012

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 mars 2016

Entre la Ville de Poitiers, représentée par son Maire, Alain CLAEYS, dont le siège social est situé Hôtel de Ville, 15 place du Maréchal Leclerc, 86020 POITIERS CEDEX

Et la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, représentée par Monsieur Thierry CANDIDAT, Directeur Général Adjoint, dont le siège social est situé 18 rue Salvador Allende, 86008 POITIERS CEDEX

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention :

Dans le cadre des engagements pris par la collectivité au titre du Plan d'Aménagement de la Voirie et de l'Espace Public (PAVE), la Ville de Poitiers souhaite améliorer et traiter le cheminement piéton rue Salvador Allende à Poitiers.

L'objectif visé étant d'assurer une chaîne d'accessibilité prenant en compte les cheminements piétons sur l'espace public, les transports en commun et les Etablissements recevant du public.

L'établissement Crédit Agricole a engagé des travaux sur sa parcelle entraînant des transformations de ses accès. La Ville de Poitiers a proposé au Crédit Agricole d'assurer une continuité d'aménagement (nouvel accès piétons, suppression d'accès véhicules) entre l'espace privé et l'espace public.

Article 2 -Description de l'aménagement concerné :

Le trottoir du côté pair, dans la partie comprise entre le gymnase de Touffenet et la Fédération Française du Bâtiment, rue Salvador Allende, bénéficiera d'un aménagement qualitatif :

- Elargissement du trottoir (de 1,40 m à 2 m) avec mise en place d'un revêtement en enrobé,
- Au droit du Crédit Agricole, réalisation d'un béton désactivé sur trottoir,
- Maintien des places de stationnement avec un revêtement neuf.

Article 3 - Calendrier prévisionnel de réalisation :

Les travaux seront réalisés au cours du premier semestre 2016.

Article 4 - Plan de financement de l'opération :

La Ville de Poitiers est maître d'ouvrage de l'opération. Le Bureau d'Etudes du service Espace public assure la maîtrise d'œuvre.

Le coût prévisionnel des travaux d'aménagement est de l'ordre de 135 890 € HT.

Le Crédit Agricole participera financièrement à la réalisation des travaux pour un montant de 28 000 €.

ARTICLE 5 -Modalités de versement de la participation financière :

Suite à l'achèvement du chantier, un titre de recettes sera émis à l'encontre du Crédit Agricole d'un montant de 28 000 €.

Article 6 - Durée de validité :

Les effets de la présente convention relatifs au financement prendront fin lorsque la participation financière du Crédit Agricole aura été versée à la Ville de Poitiers.

Article 7 - Modifications éventuelles de la convention :

Toute modification à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

Article 8 - Litiges :

Tout litige dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention relèvera du Tribunal Administratif.

Fait à Poitiers, le

Le Maire de Poitiers

POUR LE CREDIT AGRICOLE

Le Directeur Général Adjoint

Alain CLAEYS

Thierry CANDIDAT